

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 1^{er} septembre 2015 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers : Léo-Paul Thibault, Richard Dubé, Jean Vézina, Nathalie Lévesque et Rémi Beaulieu, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

Absent : Jeannine Bastille

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 20h00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le directeur général, M. Adam Ménard, fait la lecture de l'ordre du jour.

15-09-01

IL EST PROPOSÉ par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu par le directeur général.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2015

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2015 a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture.

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

15-09-02

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2015 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

4. Suivi au procès-verbal

Point 11 : La tôle sur une partie du toit de la salle du Tricentenaire a été changée.

Point 14 : Pour les roulottes illégales, les propriétaires auront jusqu'au printemps prochain pour se conformer au règlement.

5. Période de questions

Aucune question.

6. Appui au projet «Voisins solidaires» du Centre d'action bénévole Cormoran

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'appui du Centre d'action bénévole Cormoran pour un nouveau projet soit : VOISINS SOLIDAIRES, une initiative du Réseau québécois de Villes et Villages en santé ;

ATTENDU QUE les objectifs du projet «VOISINS SOLIDAIRES» sont de promouvoir la convivialité, la solidarité et l'entraide par une pédagogie du bon voisinage afin de recréer la spontanéité d'antan ;

ATTENDU QUE le projet «VOISINS SOLIDAIRES» rejoint l'un des objectifs des démarches Municipalités Amies des Aînés (MADA) ;

ATTENDU QUE La Table de concertation des aînés du Kamouraska s’inscrit dans cette démarche pour 2015-2017 et invite les municipalités à démontrer leur solidarité ;

15-09-03

IL EST PROPOSÉ par Richard Dubé et résolu à l’unanimité des membres présents;

QUE le Conseil appui l’initiative du Réseau québécois de Villes et Villages en santé avec leur nouveau projet «VOISINS SOLIDAIRES».

ADOPTÉ

7. Création d’un comité de réflexion sur l’offre en loisirs à Rivière-Ouelle

La Municipalité désire obtenir des idées pour les loisirs à Rivière-Ouelle. Un Comité de réflexion a donc été créé. Son mandat est de trouver de nouvelles idées pour améliorer l’offre en loisirs et mieux utiliser les infrastructures de la Municipalité. Un article sera publié dans le prochain Rivière Web.

8. Aide financière au Camping pour l’amélioration de l’aire de jeux

ATTENDU QUE l’aire de jeux du Camping de Rivière-Ouelle demande des réparations importantes et/ou des remplacements de certaines stations ;

ATTENDU QUE l’amélioration de l’aire de jeux fait partie du plan de développement du camping ;

ATTENDU QUE le coût total du projet est estimé à 20 000 \$ plus les taxes ;

ATTENDU QUE le Comité des Loisirs du Camping est prêt à investir jusqu’à environ 4 000 \$ dans ce projet ;

ATTENDU QUE la Corporation Touristique de Rivière-Ouelle est prêt à investir jusqu’à environ 5,000\$ dans ce projet ;

ATTENDU QUE la Corporation Touristique de Rivière-Ouelle demande une aide financière de 10,000\$ au Pacte rural de la MRC de Kamouraska ;

ATTENDU QUE la Corporation Touristique de Rivière-Ouelle a l’intention d’aller chercher d’autres commanditaires pour ce projet ;

ATTENDU QUE la Corporation Touristique de Rivière-Ouelle demande à la Municipalité une lettre d’appui au projet dans le cadre de sa demande au Pacte rural;

ATTENDU QUE la Municipalité utilise les infrastructures du Camping dans le cadre de son camp de jour estival ;

15-09-04

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Lévesque et résolu à l’unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise une aide financière au Camping pour l’amélioration de l’aire de jeux au montant de 1 000 \$;

QUE le Conseil transmette une lettre d’appui au Camping pour sa demande au Pacte rural de la MRC de Kamouraska.

ADOPTÉ

9. Dépôt du plan de déplacement «À pied, à vélo, ville active» de Vélo Québec

ATTENDU QUE la Municipalité a adhéré au programme «À pied, à vélo, ville active» de Vélo Québec en adoptant la résolution #14-05-08 le 6 mai 2014 ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire faciliter la pratique de saines habitudes de vie telles que la marche et le vélo ;

ATTENDU QUE le plan de déplacement «À pied, à vélo, ville active» de Vélo Québec a été déposé aux membres du Conseil afin de mettre en oeuvre des mesures concrètes découlant de ce plan ;

15-09-05

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la Municipalité accepte le dépôt du plan de déplacement «À pied, à vélo, ville active» de Vélo Québec daté du 28 août 2015.

ADOPTÉ

10. Appui au projet «Biodiversité du tronçon aval de la rivière Ouelle» d'OBAKIR

ATTENDU QUE la rivière Ouelle fait l'objet d'études et de suivis depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE depuis 2013 un comité de travail a été mis en place dans le but de planifier les interventions à effectuer dans ce secteur;

ATTENDU QU' une caractérisation sur le terrain a été réalisée l'été dernier afin d'améliorer les connaissances du secteur dans l'objectif de planifier adéquatement les futures interventions;

ATTENDU QUE la Municipalité désire contribuer à trouver des solutions pour l'ensemble de la problématique touchant la rivière Ouelle;

ATTENDU QUE la Municipalité considère la rivière Ouelle comme un atout incontournable pour la mise en valeur de la Municipalité;

ATTENDU QUE la biodiversité du tronçon aval de la rivière Ouelle est diversifiée, mais en même temps fragile et vulnérable;

ATTENDU QUE l'OBAKIR désire produire des feuillets d'informations sur la biodiversité et les plantes exotiques envahissantes du tronçon aval de la rivière Ouelle, destinés principalement aux producteurs agricoles de ce secteur;

ATTENDU QUE l'OBAKIR désire déposer une demande de financement au Programme du Pacte rural de la MRC de Kamouraska pour l'aider dans la réalisation et la distribution de ces feuillets;

ATTENDU QU' une résolution municipale appuyant l'organisme demandeur est nécessaire pour compléter la demande de financement;

15-09-06

IL EST PROPOSÉ par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité de Rivière-Ouelle appui le projet de l'organisme de bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup (OBAKIR) déposé au Programme de financement du Pacte rural de la MRC de Kamouraska et ayant pour titre « Tronçon aval de la rivière Ouelle – Préservation de la biodiversité».

ADOPTÉ

11. Offre de service de FCL Ventilation pour la peinture extérieure du toit de la salle du Tricentenaire

ATTENDU QU' une partie de la tôle de la salle du Tricentenaire a été changée;

ATTENDU QUE pour uniformiser et protéger la tôle, le toit de la salle du Tricentenaire doit être peint;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé une offre de service à Peinture Pro-bec et à FCL Ventilation pour peindre le toit de la salle du Tricentenaire;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une seule offre de service de FCL Ventilation au montant de 9 875\$ plus taxes;

15-09-07

IL EST PROPOSÉ par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le Conseil accepte l'offre de service de FCL Ventilation au montant de 9 875\$ plus taxes pour peindre le toit de la salle du Tricentenaire;

ADOPTÉ

12. Autorisation de dépense pour la modification de l'entrée électrique à la salle du Tricentenaire

ATTENDU QUE suite à la rénovation de la salle du Tricentenaire, Hydro-Québec doit apporter des modifications à l'entrée électrique ;

ATTENDU QUE le coût estimé des travaux est de 895\$ plus taxes ;

15-09-08

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil autorise une dépense de 895\$ plus taxes pour la modification de l'entrée électrique à la salle du Tricentenaire.

ADOPTÉ

13. Révision de la proposition d'honoraires professionnels en architecture pour la salle du Tricentenaire

ATTENDU QUE certains travaux non prévus initialement ont dû être exécutés durant les travaux de rénovation de la salle du Tricentenaire ;

ATTENDU QUE la proposition d'honoraires professionnels en architecture pour la rénovation de la salle du Tricentenaire était basé sur le coût prévu initialement ;

ATTENDU QUE Goulet & Lebel Architectes demande à la Municipalité un montant additionnel d'honoraires pour services rendus durant les travaux de rénovation de 869\$ plus taxes ;

15-09-09

IL EST PROPOSÉ par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil accepte la demande de Goulet & Lebel Architectes et autorise le paiement au montant de 869\$ plus taxes ;

ADOPTÉ

14. Autorisation de dépense pour le recouvrement du plancher de la caserne

ATTENDU QUE le plancher de la caserne doit être réparé ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de Polysurface au montant de 16 056,40\$ plus taxes pour un recouvrement à multi-surfaces de qualité et de durabilité supérieures ;

ATTENDU QUE la facture sera divisée entre les municipalités de Rivière-Ouelle et de Saint-Denis selon les proportions respectives de leur richesse foncière uniformisée;

15-09-10

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise la dépense pour le recouvrement du plancher de la caserne au montant de 16 056.40 \$ plus taxes et que la municipalité de Rivière-Ouelle refacture la municipalité de Saint-Denis selon la méthode décrite plus haut.

ADOPTÉ

15. Demande de révision de la décision #405679 de la CPTAQ

Suite à la demande de révision de la décision #405679, la CPTAQ a accepté de rencontrer la Municipalité le 22 septembre prochain sur la base de la présentation de faits nouveaux relativement au futur chemin d'accès au développement résidentiel du Boisé de l'Anse. Des rencontres avec les différents intervenants sont prévus, notamment avec l'UPA, afin de préparer cette audience publique.

16. Entente avec la Ferme des Cèdres pour un chemin d'accès au Boisé de l'Anse

ATTENDU QUE les propriétaires des terrains dans le Boisé de l'Anse doivent avoir accès à leur propriété ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire acquérir le chemin d'accès à partir du chemin de la Petite-Anse appartenant à la Ferme des Cèdres SENC dans l'éventualité où la CPTAQ donnerait son autorisation ;

15-09-11

IL EST PROPOSÉ par Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise le Maire et le Directeur général à signer l'entente avec la Ferme des Cèdres SENC dans laquelle il a été convenu des principaux points suivants :

- La Municipalité accepte de verser à la Ferme des Cèdres SENC la somme de 53,000 \$ plus taxes à la condition qu'une entente soit signée entre les propriétaires du Boisé de l'Anse et Boisé de l'Anse 2, les propriétaires de la Ferme et la Municipalité donnant, aux propriétaires des terrains Ouellet ainsi que leurs invités, un accès au chemin de la Cédrière et au chemin des Grands-Hérons.
- En contrepartie, la Ferme accepte de permettre à tous les propriétaires de terrains sur le chemin de la Cédrière et le chemin des Grands-Hérons ainsi que les propriétaires de terrains à l'est du chemin de la Cédrière d'utiliser l'Accès Dumais pour se rendre à leur propriété. Ils pourront également utiliser la portion du tronçon du chemin de la Cédrière se trouvant dans le plan de développement de la Ferme.
- Si la demande à la CPTAQ n'est pas accueillie favorablement, la Ferme accepte que l'Accès Dumais devienne, en permanence, accessible comme sortie d'urgence et voit à ce que le chemin soit entretenu à cette fin sans frais additionnel pour la Municipalité sauf pour le déneigement. La Ferme accepte également de faire, au moment choisi par la Municipalité, une demande d'extension, pour une période de trois ans, de la période d'autorisation temporaire de l'Accès Dumais accordé par la CPTAQ.
- Si la demande à la CPTAQ est accueillie favorablement, La Ferme accepte de céder à la Municipalité une bande de terrain de 15 mètres de largeur sur les lots 5 069 125 et 5 069 126, sur lesquels la Ferme a amélioré son chemin de ferme existant, pour la somme de 35,000 \$ plus taxes. La Municipalité accepte de prendre le chemin dans son état actuel. Les frais d'arpenteur et de notaire reliés à l'acquisition du terrain seront payés par la Municipalité. La Municipalité pourra choisir d'attendre que le règlement d'emprunt soit autorisé par le MAMOT avant de verser la somme de 35,000\$ plus taxes.

ADOPTÉ

17. Entente pour l'accès aux terrains Ouellet

ATTENDU QUE les propriétaires des terrains situés à l'Est du Boisé de l'Anse (terrains Ouellet) doivent avoir accès à leur propriété ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit signer une entente avec Boisé de l'Anse, Boisé de l'Anse 2 et Ferme des Cèdres pour donner aux propriétaires des terrains Ouellet un accès au chemin de la Cédrière et au chemin des Grands-Hérons ;

ATTENDU QUE cette entente, une fois signée, respectera la condition spécifiée dans l'entente entre la Municipalité et la Ferme des Cèdres pour le chemin d'accès au Boisé de l'Anse à partir du chemin de la Petite-Anse (voir résolution précédente # 15-09-11) ;

15-09-12

IL EST PROPOSÉ par Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise le Maire et le Directeur général à signer l'entente qui stipule ce qui suit :

- En vertu de la présente entente, le Boisé accepte de donner aux propriétaires des terrains Ouellet, l'accès au chemin de la Cédrière et au chemin des Grands-Hérons et ceci tant et aussi longtemps que ces chemins ne deviendront pas publics. Cet accès devra être libre de toute contrainte. Le Boisé s'engage à enlever complètement la barrière avec cadenas qui est présentement érigée et ce dès la signature de la présente entente.

ADOPTÉ

18. Promesse d'achat et autorisation de signatures des documents connexes pour l'acquisition d'un chemin privé au bout du chemin de la Cédrière

ATTENDU QUE la Municipalité désire acquérir le chemin privé donnant accès aux terrains Ouellet situé à l'Est du Boisé de l'Anse pour en faire un chemin public ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit signer une promesse d'achat avec Boisé de l'Anse SENC avant de procéder à l'acquisition chez le notaire ;

15-09-13

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise le Maire et le Directeur général à signer la promesse d'achat incluant les principaux points suivants :

- La Municipalité convient d'acheter du Boisé de l'Anse SENC un terrain d'une superficie approximative de 1200 mètres carrés qui est le prolongement du chemin de la Cédrière pour la somme de 12,400\$ plus taxes. Les frais d'arpentage et de notaire sont à la charge de la Municipalité. Un dépôt de 6,000\$ sera versé lors de la signature de l'entente et le solde payable à la signature de l'acte de vente.
- Les propriétaires du lot 4 320 254 pourront décider d'acheter directement du Boisé pour la somme de 2,000 \$ plus taxes le demi-cercle situé devant le lot 4 320 254 d'une superficie de 204.7 mètres carrés tel que décrit sur le plan joint à la présente. Le cas échéant, le prix de la vente du terrain résiduel devant être acquis par la Municipalité sera de 10,400\$ plus taxes.
- Cette entente est conditionnelle à ce qu'une entente séparée entre le Boisé de l'Anse SENC et les propriétaires des lots 5 615 546 et 4 320 259 soit convenu pour donner à ces derniers un accès au chemin public projeté.

QUE le Conseil autorise la dépense pour les frais de notaire et d'arpenteur relatifs à cette entente et autorise le Maire et le Directeur général à signer, au nom de la Municipalité, le contrat chez le notaire.

ADOPTÉ

19. Mandat à l'ingénieur pour un support technique dans la préparation de l'audience à la CPTAQ

ATTENDU QUE la CPTAQ a accordé une audience publique à la Municipalité relativement à sa demande de révision de la décision # 405679.

ATTENDU QUE pour préparer cette audience, la Municipalité a besoin du support technique d'un ingénieur ;

15-09-14**IL EST PROPOSÉ** par Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil donne le mandat à ASP Expert Conseil pour un support technique dans la préparation de l'audience à la CPTAQ et autorise une dépense maximale de 10 000 \$ plus les taxes pour ce mandat.

ADOPTÉ

20. Mandat à l'arpenteur pour des relevés topographiques du chemin d'accès au Boisé de l'Anse à partir du chemin de la Petite-Anse (Accès Dumais)

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire des relevés topographiques du chemin d'accès au Boisé de l'Anse à partir du chemin de la Petite-Anse (Accès Dumais) ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services de Arpentage Côte-du-Sud au montant de 1 350 \$ plus les taxes ;

15-09-15**IL EST PROPOSÉ** par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil donne le mandat à Arpentage Côte-du-Sud pour des relevés topographiques du chemin au montant de 1 350 \$ plus les taxes.

ADOPTÉ

21. Formation en administration municipale pour la secrétaire-réceptionniste

ATTENDU QU'une formation en administration municipale est disponible au Cégep de La Pocatière et que cette formation correspond aux tâches de la secrétaire-réceptionniste;

ATTENDU QUE la secrétaire-réceptionniste désire suivre cette formation pour améliorer ses compétences dans le domaine;

ATTENDU QUE la formation est d'une durée de 450 h à temps partiel divisé en 9 cours ;

ATTENDU QUE la formation coûte 1 584 \$ taxes comprises ;

15-09-16**IL EST PROPOSÉ** par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil rembourse à la secrétaire-réceptionniste les 2/3 de sa formation au montant total de 1056 \$ taxes comprises payables de la façon suivante : 1/3 à l'inscription du cours et 1/3 lorsque le cours est réussi.

ADOPTÉ

22. Demande à la MRC pour le prolongement de la fibre optique au nouveau bureau municipal

ATTENDU QUE la Municipalité déménagera ses bureaux administratifs au 133, route 132 ;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a compétence en matière d'implantation d'exploitation et d'utilisation d'un réseau de télécommunication à large bande ;

ATTENDU QUE notre Municipalité fait partie de cette entente de service ;

15-09-17**IL EST PROPOSÉ** par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil municipal mandate la MRC de Kamouraska afin de demander une soumission pour prolonger notre service de fibre optique du 106, rue de l'Église jusqu'au 133, route 132 ;

QUE la soumission comprenne également l'option de déménager notre fibre optique du 106, rue de l'Église au 133, route 132.

ADOPTÉ

23. Mise en marché du projet Fil Rouge et demande d'aide financière au Pacte rural

ATTENDU QUE le projet Fil Rouge a été très bien accueilli autant par la population locale que les touristes ;

ATTENDU QUE nous avons été approchés pour partager notre projet avec d'autres organismes et municipalités ;

ATTENDU QUE nous désirons avec la municipalité de Saint-Pacôme poursuivre le développement du projet en l'offrant à d'autres municipalités et organismes ;

ATTENDU QUE nous avons besoin d'une personne ressource pour développer la mise en marché de Fil Rouge ;

ATTENDU QUE nous allons rechercher d'autres partenaires financiers pour la réalisation de la mise en marché du projet Fil Rouge ;

ATTENDU QUE le programme de subvention du Pacte rural est maintenant ouvert;

15-09-18

IL EST PROPOSÉ par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité de Rivière-Ouelle s'engage, pour l'année 2016, à dépenser un montant maximal de 5 000\$ plus taxes pour la réalisation de la mise en marché du projet Fil Rouge, conditionnel à la participation financière de la municipalité de Saint-Pacôme et l'obtention de la subvention du Pacte rural;

QUE le conseil municipal autorise M^{me} Yvonne Tremblay et M^{me} Nancy Fortin, agentes de développement de nos municipalités respectives, à déposer la demande de subvention de 10 000\$ dans le cadre du programme de subvention du Pacte rural et à signer tous les documents s'y rattachant.

ADOPTÉ

24. Autorisation de dépense pour l'analyse des boues des étangs d'eaux usées

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire analyser les boues des étangs d'eaux usées ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de service pour l'analyse des boues des étangs d'eaux usées de AgroEnviroLab au montant estimé de 1950 \$ plus les taxes ;

15-09-19

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil donne le mandat à AgroEnviroLab et autorise la dépense pour l'analyse des boues des étangs d'eaux usées au montant estimé de 1950 \$ plus les taxes.

ADOPTÉ

25. Autorisation de dépense pour le gravelage du chemin d'accès au Boisé de l'Anse

ATTENDU QUE le chemin d'accès au Boisé de l'Anse doit être gravelé ;

ATTENDU QUE les frais estimés sont de 3 000 \$ plus les taxes ;

ATTENDU QUE Boisé de l'Anse SENC demande à la Municipalité de payer la moitié de la facture ;

15-09-20

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise la dépense pour le gravelage du chemin d'accès au Boisé de l'Anse au montant maximal de 1 500 \$ plus les taxes.

ADOPTÉ

26. Approbation des comptes

FOURNISSEURS	SOLDE
AGRO ENVIROLAB	280.54 \$
LES ARCHITECTES GOULET ET LABEL	1 065.53 \$
ATELIER SP ENR.	1 490.07 \$
BAUVAL	1 715.66 \$
BUROPLUS LA POCATIÈRE	404.47 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOÎT	18 360.64 \$
CARQUEST LA POCATIÈRE	393.53 \$
CONSTRUCTION B.M.L. (1988) INC.	2 180.24 \$
VOTRE DOCTEUR ÉLECTRIQUE INC.	366.24 \$
EVOQUA WATER TECHNOLOGIES LTD	1 454.64 \$
FERME PIERRE GARON	727.21 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	28.00 \$
FORTIN SÉCURITÉ MÉDIC INC.	160.97 \$
GARAGE RICHARD ET GUY CHAMBERLAND	849.90 \$
GROUPE DYNACO	5 129.76 \$
INFORMATIQUE IDC	103.42 \$
IMPRESSION SOLEIL	57.48 \$
LOCATION D'OUTILLAGE J.C. HUDON	91.92 \$
PLOMBERIE STÉPHANE MARTIN	45.67 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	2 136.91 \$
ROBERTO OUELLET EXCAVATION	393.21 \$
RCAP LEASING	603.13 \$
ROGER DUBÉ	34.49 \$
SERVICES SANITAIRES ROY INC.	645.23 \$
TECH MINI-MÉCANIQUE ENR.	83.70 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	6 263.27 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	3 229.73 \$
WIN-911	395.00 \$
TOTAL:	48 690.56 \$

15-09-21

IL EST PROPOSÉ par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le conseil.

ADOPTÉ

27. Correspondance

- Lettre des propriétaires au bout de la Pointe-aux-Orignaux ;
- États de dépôt du PIQM aux montants de 231,973\$ et de 114,151\$;
- Lettre de la CPTAQ concernant la demande de révision du dossier # 405679 ;
- Versement d'une avance de 45 000 \$ de la Sécurité civile ;
- Lettre d'un propriétaire concernant le chemin d'Auteuil ;
- Lettre de Gestion Jean Martin concernant le chemin de Boishébert ;
- Plainte concernant l'ouverture de la bibliothèque ;
- Plainte concernant la vitesse des véhicules sur le chemin du Haut-de-la-Rivière ;

- Lettre du MAMOT concernant la réglementation des câbles d'accès à une propriété ;
- Lettre promotionnel du CN ;
- État de dépôt au montant de 4,509\$ concernant la compensation tenant lieu de taxes.

28. Demande de don

15-09-22

IL EST PROPOSÉ par Richard Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil accepte la demande de don suivante :

- 60\$ pour deux billets pour le concert-bénéfice des familles 2015 de la Fondation André Côté.

ADOPTÉ

29. Varia

Aucuns varia

30. Période de questions

Question : Pourquoi la Municipalité a dépensé de l'argent pour le chemin d'Auteuil avant que tout soit réglé avec les propriétaires ?

Réponse : Il fallait que la Municipalité fasse des démarches pour que les choses avancent.

Question : Combien ça coûte 1 km d'asphalte ?

Réponse : La Municipalité va en parler au prochain conseil.

Question : Est-ce qu'on pourrait redresser les pancartes de nom de rue ?

Réponse : Oui, on va demander au responsable des travaux publics.

Question : Quand la Municipalité accepte une offre de service, est-ce que ça veut dire qu'elle a reçu seulement une offre ?

Réponse : Pas nécessairement, en bas de 25 000 \$ ce n'est pas obligatoire de demander plusieurs offres.

Question : Est-ce qu'on pourrait préciser le nombre d'offres demandé versus le nombre d'offres reçu dans les résolutions ?

Réponse : Oui.

Question : Quel est l'impact budgétaire des dépenses prévues pour le projet du chemin d'accès au Boisé de l'Anse et le projet de mise en marché du Fil Rouge ?

Réponse : Pour le chemin d'accès au Boisé de l'Anse, il est possible que 80 % de la facture sera payable par les utilisateurs et 20% de la facture payable par tous les citoyens. Pour le projet de mise en marché du Fil Rouge, la dépense sera au budget de l'année 2016.

Question : Est-ce que le Fil Rouge a connu un grand succès ? Est-ce qu'il y a un achalandage aux sites ?

Réponse : La fréquentation est limitée à cause du bassin de population mais certains sites sont plus fréquentés comme par exemple : le belvédère sur le chemin de la Pointe et le camping.

Question : Est-ce que la Municipalité pourrait organiser une visite du Fil Rouge pour les citoyens de Rivière-Ouelle ?

Réponse : C'est une bonne idée.

Question : Est-ce que le plancher de la caserne est garanti pour 20 ans ?

Réponse : Pas officiellement garanti par le fournisseur mais c'est certainement beaucoup plus durable que juste de la peinture.

Question : Pourquoi un paiement de 53 000 \$ à Ferme des Cèdres pour un chemin d'accès au Boisé de l'Anse dont l'usage permanent n'a pas encore été autorisé par la CPTAQ ? Ce n'est pas un peu trop ? C'est plus que la moitié du total prévu si la CPTAQ accepte.

Réponse : C'est un partage du risque entre la Municipalité et la Ferme des Cèdres.

Question : Si la CPTAQ refuse, la Ferme des Cèdres gardera les 53 000 \$?

Réponse : Oui, mais le chemin pourra être utilisé comme sortie d'urgence en permanence et la Ferme va continuer à l'entretenir. De plus, M. Dumais va demander une extension à la CPTAQ pour l'usage actuel du chemin.

Question : Est-ce que les adresses ont été changées sur la route 230 ?

Réponse : Non, mais nous allons relancer Postes Canada.

Question : Est-ce que le promoteur peut vendre son chemin à la Municipalité ?

Réponse : Non. Mais M. Dumais nous vend un chemin qui n'est pas dans un développement.

Question : Quand le camion des vidanges passera-t-il sur le chemin de la Cédrière ?

Réponse : Lorsque le chemin sera public.

Question : Si le chemin Dumais est seulement une sortie d'urgence, qui va déneiger le chemin l'hiver ?

Réponse : La Municipalité seulement si c'est nécessaire.

Question : Qu'arrive-t'il si l'analyse des boues démontre un résultat négatif ?

Réponse : Il est possible que le MDDELCC exige d'aller porter les boues au centre d'enfouissement à Rivière-du-Loup.

Question : Que voulez-vous dire par des roulottes illégales ?

Réponse : Les roulottes qui sont sur des terrains privés mais qui ne sont pas sur le côté ou derrière la résidence ou le chalet tel qu'exigé par le règlement.

Question : Est-ce qu'on peut changer les règlements sur les distances à respecter ?

Réponse : Oui, c'est possible mais ça prend une bonne raison.

31. Prochaine réunion de travail

La prochaine réunion de travail aura lieu **mardi, le 29 septembre 2015 à 19h00.**

32. Prochaine séance publique

La prochaine séance ordinaire aura lieu **mardi, le 6 octobre 2015 à 20h00.**

33. Levée de la séance

15-09-23

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 21h28.

ADOPTÉ

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Louis-Georges Simard, maire

Adam Ménard, secrétaire-trésorier